

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commission nationale
du débat public

Décision n° 2025 / 28 / PNGMDR / 2 du 5 février 2025 relative à l'élaboration de la 6^{ème} édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2027-2031

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le IV de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;

Vu sa décision n° 2024 /189/ PNGMDR/ 1 du 11 décembre 2024 décidant de l'organisation d'un débat public relatif à l'élaboration de la 6^{ème} édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2027-2031 ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

Mme Julie DUMONT est désignée comme présidente de la commission particulière chargée de l'animation du débat public relatif à l'élaboration de la 6^{ème} édition du plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2027-2031.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 février 2025.

Le président
M. Papinutti